



RAPPORT DE BRANCHE SPECTACLE VIVANT PRIVE Activité 2015-2016



Syndicat des Cabarets,
Music-Halls et lieux de
création
(CAMULC)

Syndicat des Musiques
Actuelles
(SMA)

Syndicat national
du spectacle musical
et de variété
(PRODISS)

Syndicat national
du théâtre privé
(SNDTP)

Syndicat des Cirques
et Compagnies de Création
(SCC)

Syndicat national
des entrepreneurs
de spectacle
(SNES)

Syndicat national
du cirque
(SNC)

LES CHIFFRES CLES (ACTIVITE 2016)

Un spectacle vivant consiste en la représentation d'une œuvre de l'esprit par au moins un artiste du spectacle devant un public.

Le spectacle vivant est caractérisé par le caractère unique de chaque représentation, unique par les deux critères fondamentaux que sont le lieu et le temps de chaque représentation.¹

- ★ **10 317 employeurs, dont 3 002 emploient du personnel permanent (29%)**
- ★ **112 000 personnes salariées en CDI, en CDD de droit commun ou en CDDU**
- ★ **518 M€ de masse salariale brute déclarée**
- ★ **Un emploi majoritairement masculin : un peu plus d'1/3 de femmes pour moins de 2/3 d'hommes**
- ★ **312 employeurs (3% de l'ensemble) représentent 54% de la masse salariale du secteur**

SOMMAIRE

Les chiffres clés (activité 2016)	3
Sommaire	3
Source et méthode	4
I- Les employeurs	6
I-1. Forme juridique de l'employeur	6
I-2. Taille de l'employeur en masse salariale totale	8
I-3. Taille de l'employeur en nombre de salariés	11
I-4. Rotation des employeurs	12
I-5. Ancienneté des employeurs	13
II- Les salariés	15
II-1. Type de contrat et emploi	16
II-2. Age des salarié(e)s	18
II-3. Nombre de salariés en équivalents temps plein (etp) et salaire moyen	19

¹ Extrait de la CCN des entreprises du secteur privé du spectacle vivant du 3 février 2012.

INTRODUCTION

L'activité du spectacle vivant est caractérisée par l'existence de deux branches que les partenaires sociaux se sont attachés à délimiter dans un accord interbranche (22 mars 2005) étendu, portant définition du secteur privé et du secteur public. La convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant (CCN SVP, brochure n°3090) a été étendue le 1^{er} juillet 2013.

La rédaction de ce rapport de branche a été confié à Audiens.

SOURCE ET METHODE

Toutes les données emploi sont produites sur la base des déclarations des entreprises (Déclarations Nominatives Annuelles des salaires, DNA).

Les entreprises des secteurs de la culture de la communication et des médias adhèrent en principe aux institutions de retraite complémentaire du Groupe Audiens. Tous les ans, elles doivent retourner leur déclaration nominative annuelle des salaires qui permet d'attribuer les points de retraite à chaque salarié.

Ces déclarations renseignent notamment, pour chaque période d'activité déclarée : l'identité du salarié, la date de début et de fin d'activité, la catégorie professionnelle ainsi que le salaire brut (après abattement pour frais professionnels pour les professions qui peuvent bénéficier de cette déduction).

Les revenus issus des éventuelles allocations chômage ou versés par la Caisse des congés spectacles n'apparaissent pas dans cette étude.

A l'exception de certains employeurs qui historiquement adhèrent à une autre caisse de retraite complémentaire que celles d'Audiens pour leur personnel permanent, tous les salariés de la branche sont étudiés dans ce rapport. Ces exceptions concernent notamment certains zéniths ou cabarets. Aussi, pour pallier cette absence, et dans le cas où ce personnel permanent cotise à Audiens en prévoyance, les données relatives à celui sont prises en compte.

Quelques définitions

La combinaison de plusieurs critères permet de **définir la branche** des employeurs du spectacle :

- la convention collective déclarée par l'employeur est le critère essentiel ;

D'autres critères sont également pris en compte :

- l'adhésion à un régime conventionnel prévoyance à Audiens ;
- le code NAF attribué par l'Insee ;
- l'activité principale déclarée par l'employeur au moment de son adhésion à Audiens (nomenclature interne à Audiens) ;
- l'adhésion syndicale qui peut être un indice.

Les différentes **catégories professionnelles** de salariés sont :

- les artistes interprètes ;
- le personnel artistique², technique et administratif ayant le statut de cadre ;
- le personnel technique et administratif n'ayant pas le statut de cadre.

Les **masses salariales** représentent les salaires bruts non plafonnés déclarés par les entreprises, après abattement pour frais professionnels le cas échéant.

Sauf tableau détaillé, les **formes juridiques** ont été regroupées dans le rapport, de la façon suivante :

- les associations d'une part
- les SARL, SAS, EURL, SASU et SA d'autre part sous le sigle « Sociétés commerciales
- les autres formes juridiques un peu plus à la marge dans le secteur : Artisans commerçants, SCOP, SNC...

² Par définition, le personnel artistique relève de la catégorie non-cadre. Toutefois, certaines fonctions comme les metteurs en scène, les chefs d'orchestre relèvent de la catégorie cadre au vu de leur niveau de responsabilité.

Le classement en tant que cadre ou non cadre s'appuie sur la convention collective appliquée par l'entreprise. Les fonctions de cadres sont homologuées par l'Agirc.



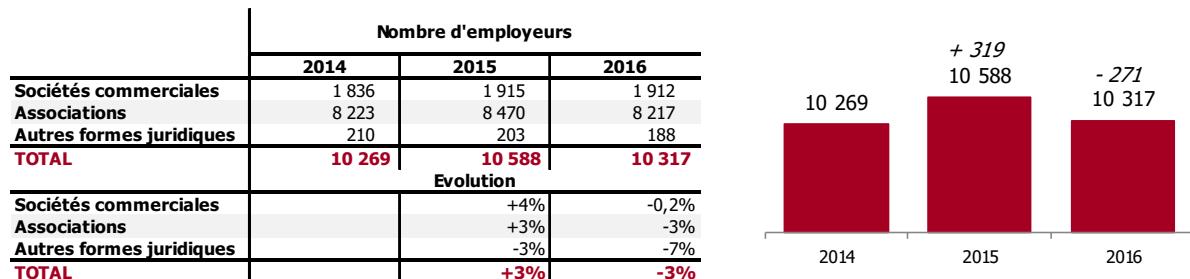
I- LES EMPLOYEURS

Par employeur, nous entendons ici le niveau entreprise, une unité comptabilisée correspond à un numéro SIREN. Le dénombrement se fait sur les employeurs ayant déclaré de l'activité au titre de l'année observée.

En 2016, 10 317 employeurs ont déclaré 518 M€ de masse salariale brute, soit -3% d'employeurs par rapport à 2015 mais +3% de masse salariale

I-1. Forme juridique de l'employeur

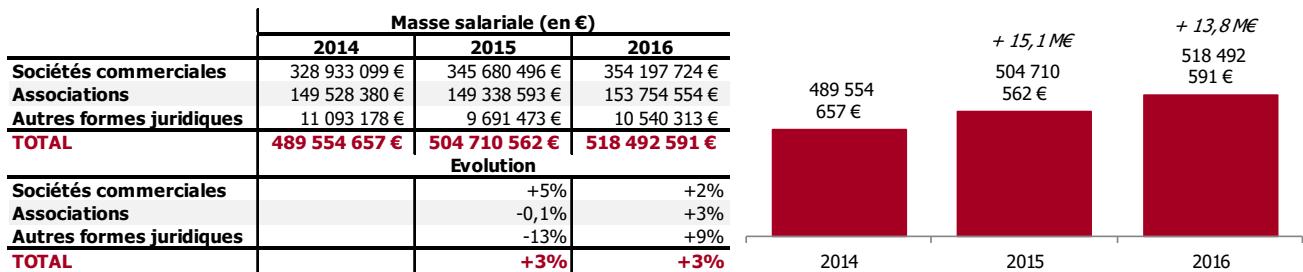
Figure 1 : Evolution du nombre d'employeurs par forme juridique



Lecture : 10 317 employeurs ont déclaré une activité dans le spectacle vivant privé en 2016, dont 1 912 sociétés commerciales, nombre stable par rapport à 2015 alors que les employeurs sous forme d'association reviennent à leur niveau de 2014.

Le secteur privé du spectacle vivant est composé de plus de 10 000 employeurs.

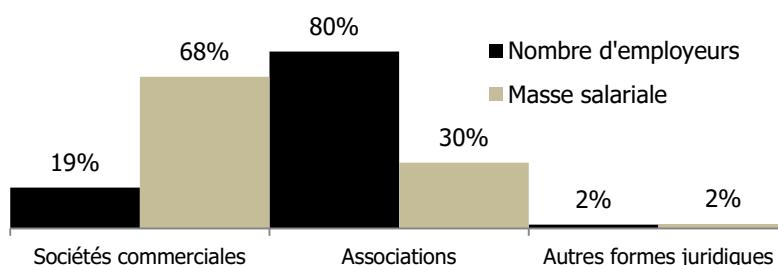
Figure 2 : Evolution de la masse salariale par forme juridique



Lecture : 518 M€ ont été déclarés par les employeurs de la branche du spectacle vivant privé en 2016, dont 154 M€ par les associations et 354 M€ par les sociétés commerciales.

La masse salariale globale de la branche est en constante augmentation sur la période étudiée (+3% chaque année), pour atteindre 518 M€ en 2016.

Figure 3 : Répartition du nombre d'employeurs et de la masse salariale par forme juridique en 2016



Lecture : Les sociétés commerciales représentent 19% des employeurs en 2016, pour 68% de la masse salariale.

Les sociétés commerciales correspondent à 19% des employeurs (1 912) pour 68% de la masse salariale (354 M€).

Les associations sont majoritaires en nombre d'employeurs dans le secteur privé du spectacle vivant (8 217, soit 80%) pour une masse salariale représentant 30 % (154 M€).

Figure 4 : Nombre d'employeurs et masse salariale par forme juridique détaillée en 2016

2016	Nombre d'employeurs	Masse salariale (en €)	Masse salariale médiane (en €)	Masse salariale médiane déclarée par employeur
Association	8 217	153 754 554 €	7 502 €	7 502 €
SARL	1 054	144 910 228 €	48 275 €	48 275 €
SAS	401	113 285 529 €	63 782 €	63 782 €
EURL	260	31 213 382 €	28 206 €	28 206 €
SASU	166	30 497 071 €	20 149 €	20 149 €
SA	31	34 291 514 €	547 637 €	547 637 €
Autres formes juridiques	188	10 540 313 €	12 824 €	12 824 €
TOTAL	10 317	518 492 591 €	728 374 €	

Définition de la masse salariale médiane : 50% des employeurs de la forme juridique étudiée ont déclaré annuellement moins que cette masse salariale, 50% ont déclaré plus.

Après les associations, les SARL sont la catégorie juridique la plus représentée en nombre d'employeurs dans le secteur.

Ainsi, 1 054 employeurs en 2016 sont des SARL, déclarant un total de 145 M€. La masse salariale médiane annuelle d'une SARL du spectacle vivant privé est de 48,3 k€.

Les SA qui sont au nombre de 31 en 2016 concentrent 34 M€ de masse salariale annuelle, pour une masse salariale annuelle médiane par employeur de près de 550 k€.

Figure 5 : Masse salariale par forme juridique et par type de contrat en 2016

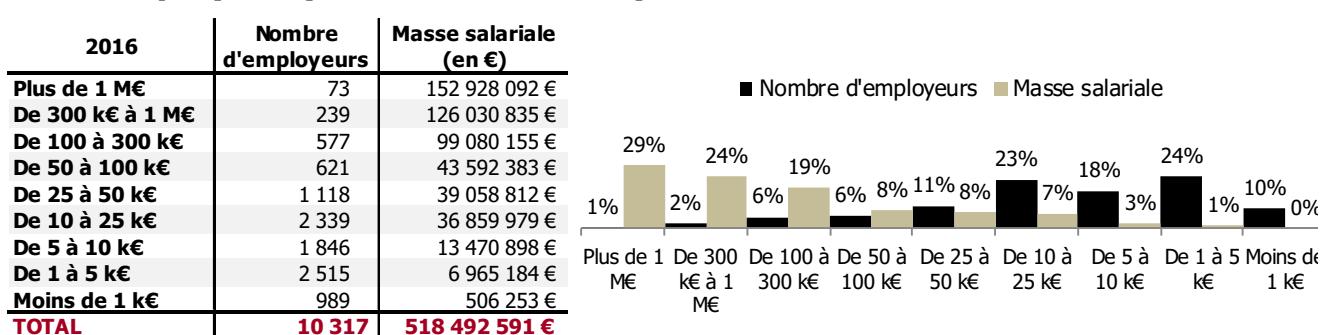
2016	CDI	CDD de droit commun	CDDU	CDI	CDD de droit commun	CDDU
Sociétés commerciales	134 055 391 €	20 913 517 €	199 228 816 €	38%	6%	56%
Associations	34 853 955 €	9 244 371 €	109 656 228 €	23%	6%	71%
Autres formes juridiques	5 339 423 €	401 180 €	4 799 710 €	51%	4%	46%
TOTAL	174 248 769 €	30 559 068 €	313 684 754 €			

Lecture : Sur les 154 M€ de masse salariale déclarées par les associations, 110 M€, soit 71% concernent des CDD d'usage. Pour les sociétés commerciales et autres formes juridiques, la part des CDDU dans la masse salariale baisse à 56%.

I-2. Taille de l'employeur en masse salariale totale

La taille de l'employeur est ici appréhendée via la masse salariale déclarée à Audiens.

Figure 6 : Nombre d'employeurs et masse salariale par taille de l'employeur (en masse salariale) en 2016

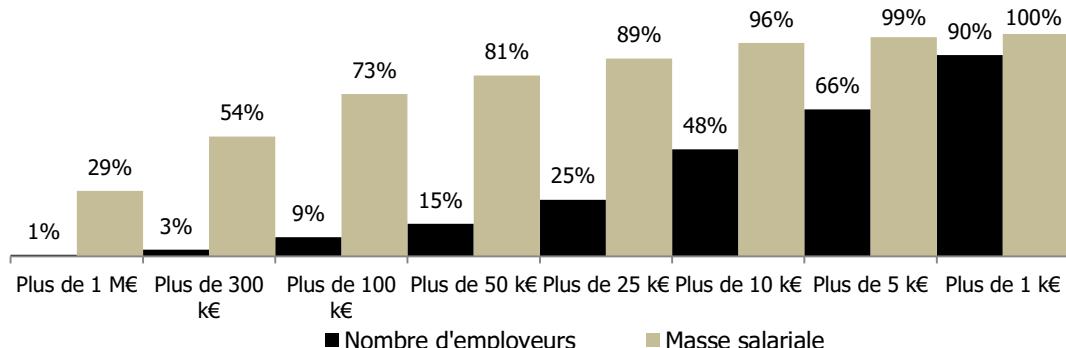


Lecture : 73 employeurs soit 1% du total des employeurs ont déclaré plus de 1 M€ de salaires bruts en 2016.

1% des employeurs (73 employeurs) ont déclaré une masse salariale brute d'au moins 1 M€ en 2016, représentant près du tiers (29%) de la masse salariale totale de la branche.

75% des employeurs ont déclaré en 2016 une masse salariale inférieure à 25k€ représentant au total 11% de l'ensemble .

Figure 7 : Concentration cumulée du nombre d'employeurs et de masse salariale par taille de l'employeur (en masse salariale) en 2016



Lecture : 15% des employeurs ont déclaré plus de 50 k€ de salaires en 2016, et représentent 81% de la masse salariale déclarée dans l'année sur le secteur.

3% des employeurs (soit 312 employeurs) ayant déclaré plus de 300 k€ bruts annuel de masse salariale en 2016 représentent plus de la moitié de la masse salariale du secteur privé du spectacle, soit 279 M€.

Figure 8 : Masse salariale par taille de l'employeur et par type de contrat en 2016, avec détail sur les contrats issus du dispositif TESE³

2016	CDI	CDD de droit commun	CDDU	Dispositif TESE	CDI	CDD de droit commun	Dispositif TESE
					40%	4%	56%
					36%	8%	56%
Plus de 1 M€	61 086 147 €	6 494 720 €	85 347 225 €	- €	40%	4%	56%
De 300 k€ à 1 M€	45 544 485 €	9 454 512 €	71 031 838 €	- €	36%	8%	56%
De 100 à 300 k€	31 227 140 €	6 644 466 €	60 479 352 €	729 197 €	32%	7%	61%
De 50 à 100 k€	11 322 581 €	2 822 550 €	28 573 737 €	873 515 €	26%	6%	66%
De 25 à 50 k€	7 942 718 €	2 437 796 €	26 711 685 €	1 966 613 €	20%	6%	68%
De 10 à 25 k€	4 812 885 €	1 767 048 €	26 139 098 €	4 140 948 €	13%	5%	71%
De 5 à 10 k€	812 921 €	512 341 €	10 308 532 €	1 837 104 €	6%	4%	77%
De 1 à 5 k€	336 162 €	234 909 €	4 690 105 €	1 704 008 €	5%	3%	67%
Moins de 1 k€	11 357 €	17 597 €	360 529 €	116 770 €	2%	63%	24%
TOTAL	163 096 396 €	30 385 939 €	313 642 101 €	11 368 155 €	31%	6%	60%

Lecture : La masse salariale des employeurs déclarant de 100 à 300 k€ se décompose en 31 M€ (32%) pour les CDI, 7 M€ pour les CDD de droit commun (7%), 60 M€ pour les CDDU (61%) et 0,7 M€ pour les contrats issus du dispositif TESE (1%).

³ Le Tese est un dispositif facultatif qui s'adresse aux entreprises de France métropolitaine relevant du régime général.

Le Tese permet aux entreprises de moins de 20 salariés de gérer l'ensemble de leurs salariés, quel que soit leur contrat de travail (CDI, CDD, contrat d'apprentissage...).

L'employeur qui souhaite adhérer au Tese, doit utiliser exclusivement ce dispositif pour l'ensemble de ses salariés.

Le Titre emploi service entreprise peut être utilisé pour un salarié déjà présent dans l'entreprise, quel que soit son contrat (CDI, CDD) ou pour toute nouvelle embauche. (Source : Site internet URSSAF)

Plus les employeurs déclarent une masse salariale importante, plus le poids de la masse salariale des salariés en CDI est important : 6% pour les employeurs ayant déclaré de 5 à 10 k€ de masse salariale, 40% pour les employeurs de la catégorie plus de 1 M€.

Figure 9 : Nombre d'employeurs en répartition croisée forme juridique et taille de l'employeur en masse salariale en 2016

2016	Sociétés commerciales			Associations			Autres formes juridiques			TOTAL	
	Nombre	% forme juridique	% ensemble	Nombre	% forme juridique	% ensemble	Nombre	% forme juridique	% ensemble	Nombre	% ensemble
Plus de 1 M€	68	4%	1%	4	0%	0,0%	1	1%	0,0%	73	1%
De 300 k€ à 1 M€	195	10%	2%	36	0%	0,3%	8	4%	0,1%	239	2%
De 100 à 300 k€	373	20%	4%	189	2%	2%	15	8%	0,1%	577	6%
De 50 à 100 k€	278	15%	3%	328	4%	3%	15	8%	0,1%	621	6%
De 25 à 50 k€	279	15%	3%	810	10%	8%	29	15%	0,3%	1 118	11%
De 10 à 25 k€	291	15%	3%	2 010	24%	19%	38	20%	0,4%	2 339	23%
De 5 à 10 k€	156	8%	2%	1 673	20%	16%	17	9%	0,2%	1 846	18%
De 1 à 5 k€	184	10%	2%	2 291	28%	22%	40	21%	0,4%	2 515	24%
Moins de 1 k€	88	5%	1%	876	11%	8%	25	13%	0,2%	989	10%
TOTAL	1 912	100%	19%	8 217	100%	80%	188	100%	2%	10 317	100%

Lecture : Les sociétés commerciales déclarant entre 300k€ et 1 M€ de masse salariale brute sont au nombre de 195, soit 10% de l'ensemble des sociétés commerciales et 2% de l'ensemble des employeurs du secteur.

Plus d'une société commerciale sur trois (34%) a déclaré sur 2016 plus de 100 k€ de masse salariale brute annuelle contre 2% pour les associations. Parmi les associations, 59% ont déclaré moins de 10 k€.

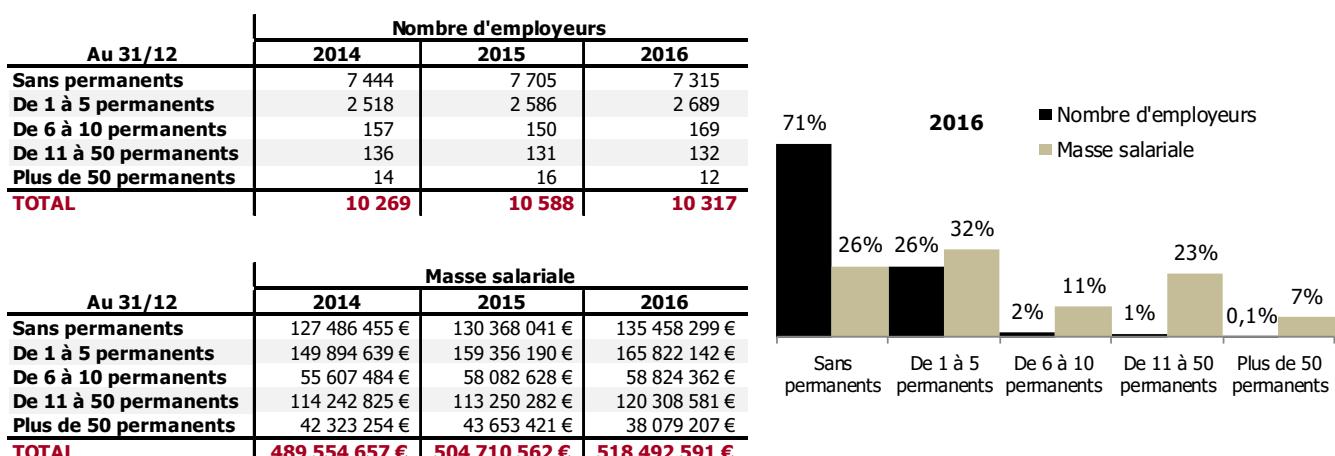
Il ressort du croisement de la forme juridique et de la tranche de masse salariale que les associations ayant déclaré entre 1 000 € et 5 000 € de masse salariale annuellement sont majoritaires (22% de l'ensemble des employeurs).

I-3. Taille de l'employeur en nombre de salariés

La taille de l'employeur est ici appréhendée via le nombre de salariés permanents (hors CDDU) présents au 31 décembre et déclarés à Audiens.

Les employeurs qui n'adhèrent pas à Audiens pour leur personnel permanent sont considérés comme « sans personnel permanent au 31/12 » dans ces tableaux (cas de zéniths et de certains cabarets).

Figure 10 : Nombre d'employeurs et masse salariale par taille de l'employeur en nombre de salariés permanents et évolution



Lecture : En 2016, les 12 employeurs (0,1% du total) ayant déclaré plus de 50 salariés permanents au 31 décembre 2016 à Audiens cumulent 7% de la masse salariale totale de la branche.

Plus de 7 employeurs sur 10 n'ont pas déclaré de personnel permanent au 31 décembre 2016 à Audiens (71%, contre 73% en 2015). Ils représentent 26% de la masse salariale totale de la branche.

A l'opposé, les 144 employeurs (1% de l'ensemble) ayant déclaré plus de 10 salariés permanents au 31 décembre 2016, cumulent près du tiers de la masse salariale de la branche (30%).

Figure 11 : Nombre d'employeurs en répartition croisée forme juridique et nombre de salariés permanents

Au 31/12/2016	Sociétés commerciales			Associations			Autres formes juridiques			TOTAL	
	Nombre	% forme juridique	% ensemble	Nombre	% forme juridique	% ensemble	Nombre	% forme juridique	% ensemble	Nombre	% ensemble
Sans permanents	899	47%	9%	6 301	77%	61%	115	61%	1%	7 315	71%
De 1 à 5 permanents	783	41%	8%	1 847	22%	18%	59	31%	1%	2 689	26%
De 6 à 10 permanents	111	6%	1%	46	1%	0,4%	12	6%	0,1%	169	2%
De 11 à 50 permanents	107	6%	1%	23	0%	0,2%	2	1%	0,0%	132	1%
Plus de 50 permanents	12	1%	0%	-	0%	0%	-	0%	0%	12	0%
TOTAL	1 912	100%	19%	8 217	100%	80%	188	100%	2%	10 317	100%

Lecture : Les associations n'ayant pas déclaré de personnel permanent au 31 décembre 2015 sont au nombre de 6 301, soit 77% des associations et 61% de l'ensemble des employeurs du secteur.

La part des employeurs ne déclarant pas de permanent au 31/12/2016 est plus faible dans les sociétés commerciales car moins d'une sur deux (47%) n'en déclarent pas à Audiens contre 77% des associations. 7% des SARL déclarent plus de 10 permanents sur l'année.

I-4. Rotation des employeurs

Figure 12 : Nombre d'employeurs présents deux années, entrants et sortants

	Sociétés commerciales			Associations		
	Nombre d'employeurs	Masse salariale en 2015	Masse salariale en 2016	Nombre d'employeurs	Masse salariale en 2015	Masse salariale en 2016
Présents les deux années	1 664	332 205 239 €	347 027 070 €	7 125	140 029 019 €	147 261 204 €
Entrants	248	0 €	7 170 654 €	1 092	0 €	6 493 350 €
Taux d'entrée	13%		2%	13%		4%
Sortants	251	13 475 257 €	0 €	1 345	9 309 574 €	0 €
Taux de sortie	13%	4%		16%	6%	
Taux de rotation	13%			15%		
	Autres formes juridiques			TOTAL		
	Nombre d'employeurs	Masse salariale en 2015	Masse salariale en 2016	Nombre d'employeurs	Masse salariale en 2015	Masse salariale en 2016
Présents les deux années	151	8 842 885 €	9 542 056 €	8 940	481 077 143 €	503 830 330 €
Entrants	37	0 €	998 257 €	1 377	0 €	14 662 261 €
Taux d'entrée	20%		9%	13%		3%
Sortants	52	848 588 €	0 €	1 648	23 633 419 €	0 €
Taux de sortie	26%	9%		16%	5%	
Taux de rotation	23%			14%		

Lecture : 1 664 sociétés commerciales ont déclarées de l'activité sur 2015 et 2016, ces sociétés ont déclaré 332 M€ en 2015 et 347 M€ en 2016. 248 sociétés commerciales n'ont pas déclaré d'activité en 2015 mais en ont déclaré en 2016, soit un taux d'entrée de 13%, représentant 2% en « nouvelle » masse salariale (7 M€).

Les entrants correspondent aux employeurs qui ne déclaraient pas d'activité l'année précédente (2015) mais en ont déclaré sur l'année observée : ce périmètre est donc constitué d'entreprises qui se sont créées sur l'année 2016 mais aussi de celles qui ont repris une activité sur cette année.

De la même façon, les sortants sont les employeurs qui ont déclaré une activité l'année précédente mais plus sur l'année observée : on trouve donc dans ce périmètre des entreprises qui cessent réellement leur activité et des entreprises qui ont une activité cyclique ou plus occasionnelle.

Le taux de rotation (moyenne du taux d'entrée et du taux de sortie) est plus fort parmi les associations (15%) que les sociétés commerciales (13%).

I-5. Ancienneté des employeurs

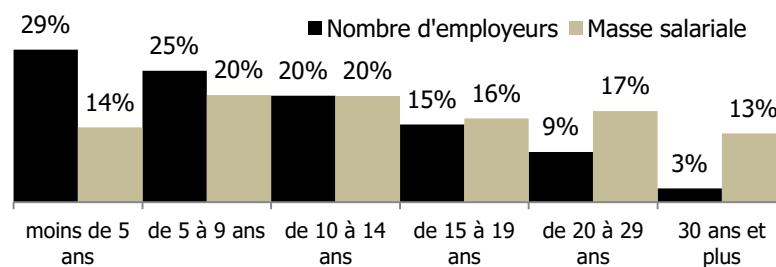
Figure 13 : Nombre d'employeurs en fonction de leur ancienneté en 2016

2016	Nombre d'employeurs	Masse salariale (en €)	Sociétés commerciales	Associations	Autres formes juridiques	Sociétés commerciales	Associations	Autres formes juridiques
moins d'un an	276	3 847 636 €	94	178	4	34%	64%	1%
1 an	615	12 727 615 €	145	460	10	24%	75%	2%
2 ans	714	20 216 842 €	143	566	5	20%	79%	1%
3 ans	679	16 349 468 €	130	542	7	19%	80%	1%
4 ans	675	19 875 591 €	116	552	7	17%	82%	1%
5 ans	628	25 370 652 €	115	502	11	18%	80%	2%
6 ans	514	20 183 040 €	111	400	3	22%	78%	1%
7 ans	485	22 651 616 €	87	389	9	18%	80%	2%
8 ans	473	21 020 635 €	72	391	10	15%	83%	2%
9 ans	446	15 040 789 €	85	352	9	19%	79%	2%
de 10 à 14 ans	2 066	103 561 963 €	314	1 716	36	15%	83%	2%
de 15 à 19 ans	1 505	81 737 133 €	218	1 260	27	14%	84%	2%
de 20 à 29 ans	975	88 941 410 €	194	747	34	20%	77%	3%
30 ans et plus	266	66 968 201 €	88	162	16	33%	61%	6%
TOTAL	10 317	518 492 591 €	1 912	8 217	188	19%	80%	2%

Lecture : Nous dénombrons 276 employeurs de moins d'un an d'ancienneté, dont 178, soit 64% sont des associations. Ils cumulent au total 3,8 M€ de masse salariale brute.

La part des sociétés commerciales est plus forte parmi les entreprises de moins d'un an d'ancienneté (34%) ou à l'inverse parmi celles de 30 ans et plus (33%).

Figure 14 : Répartition du nombre d'employeurs et de la masse salariale en fonction de l'ancienneté de l'employeur en 2016

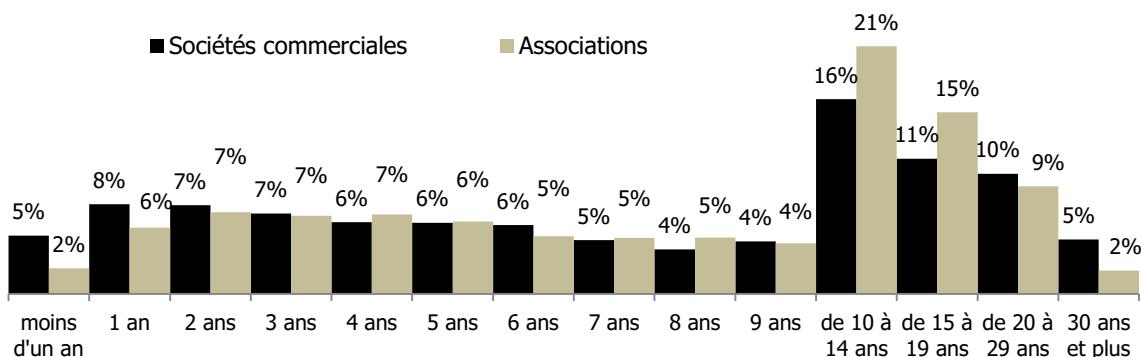


Lecture : 3% des employeurs ont 30 ans et plus d'ancienneté, leur masse salariale représente 13% de celle du secteur.

Une grande partie des employeurs du secteur a moins de 5 ans d'ancienneté (29%), la part de la masse salariale associée à ces entités est plus faible (14%). A l'inverse, les 12% d'employeurs ayant plus de 20 ans d'ancienneté représentent 30% de la masse salariale totale de la branche.

71% des employeurs ont plus de 5 ans d'ancienneté. Cette part est proche de celle dans l'ensemble du spectacle (68% en 2013)⁴.

Figure 15 : Répartition du nombre d'employeurs et de la masse salariale en fonction de l'ancienneté de l'employeur et de sa forme juridique en 2016



Lecture : 5% des sociétés commerciales a 30 ans et plus en ancienneté et 2% des associations

Proportionnellement, plus de sociétés commerciales (13%) que d'associations (8%) ont moins de deux ans. Mais elles sont aussi plus avoir 20 ans et plus : 15% parmi les sociétés commerciales, 11% parmi les associations. Les sociétés commerciales ont donc une ancienneté plus dispersée que les associations.

⁴ Source Audiens - Eléments de diagnostic sur la situation des entreprises et de l'emploi dans le spectacle vivant, l'audiovisuel et le cinéma – Octobre 2015



II- LES SALARIES

Dans cette seconde partie, sont étudiés le nombre et les caractéristiques des contrats des salariés du secteur privé du spectacle vivant.

Toutes les personnes salariées en CDI, en CDD de droit commun ou en CDDU, par un des employeurs de la branche sont comptabilisées.

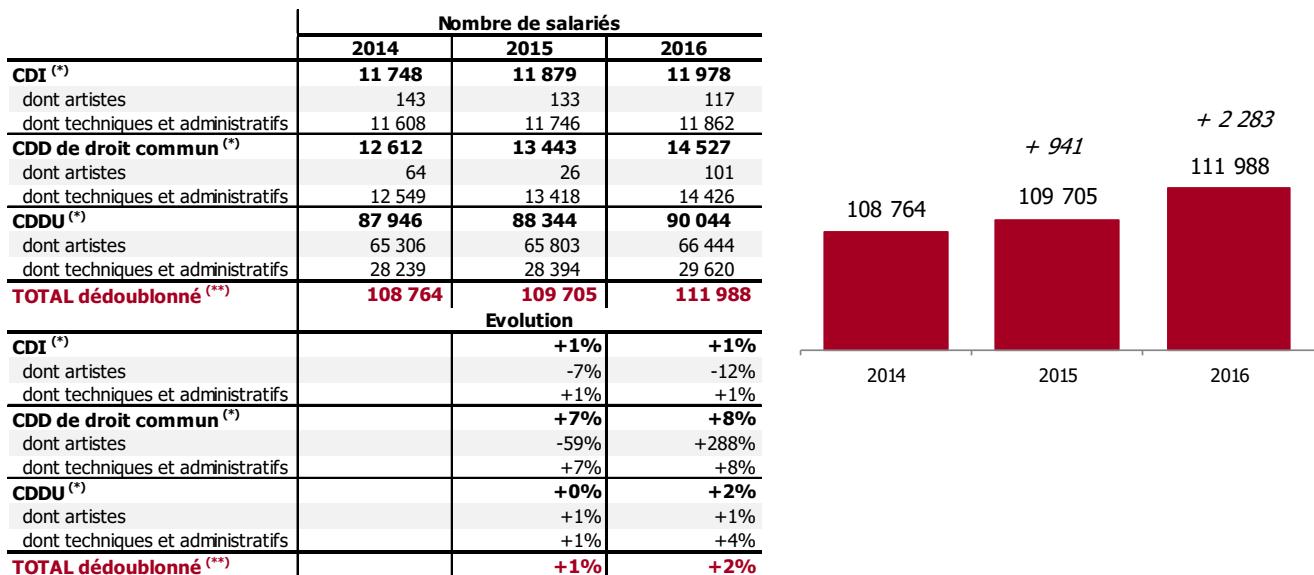
Rappel : Tous les salariés en CDD d'usage sont déclarés en retraite complémentaire à Audiens. En revanche, certains employeurs peuvent être adhérents à une autre caisse de retraite complémentaire pour leur personnel permanent. Les salariés connus par ailleurs en prévoyance à Audiens sont intégrés aux données.

Avertissements :

- Dans les tableaux, tous les totaux sont dédoublonnés et sont donc inférieurs à la somme des différentes catégories. Par exemple, un même individu déclaré sous différents types de contrat sera compté pour un dans chacun des contrats et ne comptera aussi que pour un au niveau du total.
- Seules les périodes d'activités relatives aux employeurs relevant du spectacle vivant privé sont considérées ici. Les salaires étudiés dans ce rapport ne représentent donc pas nécessairement l'exhaustivité des rémunérations qu'un salarié du spectacle peut percevoir, notamment : salaires liés à une autre branche du spectacle ou toute autre activité hors spectacle.

II-1. Type de contrat et emploi

Figure 16 : Evolution du nombre de salarié(e)s par type de contrat



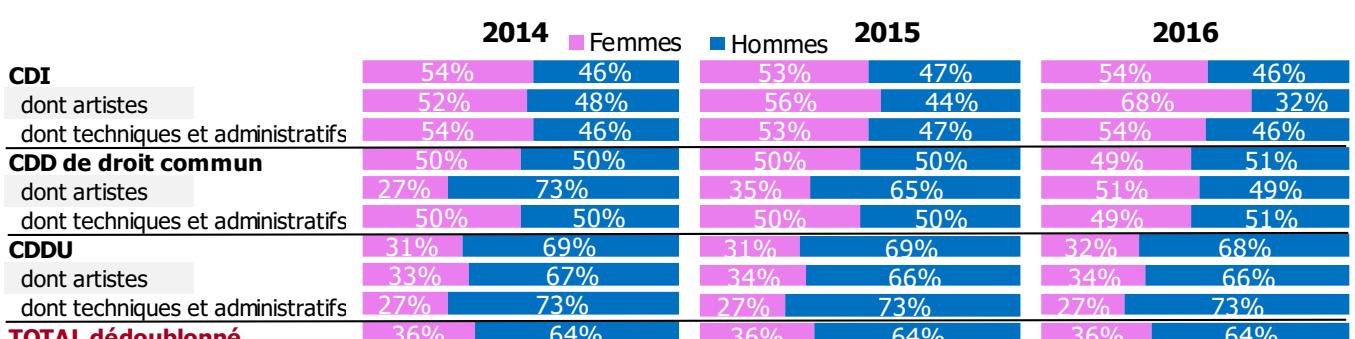
Lecture : 11 978 personnes ont été déclarées en CDI en 2016 dans la branche, ce chiffre a évolué de +1% entre 2015 et 2016.

(*) Nombre d'individus dédoublonnés par emploi : un individu déclaré à la fois comme artiste et comme technicien ou administratif ne sera compté qu'une seule fois.

(**) Nombre total d'individus dédoublonnés : un individu déclaré dans différents types de contrat ne sera compté qu'une seule fois.

Près de 112 000 personnes ont été salariées en 2016 par un employeur de la branche. Ce chiffre a évolué de +2% entre 2015 et 2016. La répartition de ces salariés est la suivante : 11 978 personnes en CDI (10%), 14 527 en CDD de droit commun (12%) et 90 044 en CDDU (77%).

Figure 17 : Répartition Femmes-Hommes des salarié(e)s par type de contrat



Lecture : 31% des CDDU déclarés en 2014 sont des femmes, contre 32% en 2016. globalement la répartition hommes femmes est stable entre 2014 et 2016 (36% de femmes et 64% d'hommes)

La répartition entre hommes et femmes selon le type de contrat ne varie pas beaucoup d'une année sur l'autre, à part pour les très petits effectifs d'artistes permanents.

En 2016, les CDI sont des effectifs plus féminins (54%) que les CDD (49%) et CDDU (32%). Au sein des CDDU, il y a plus d'hommes parmi les techniciens et administratifs (73%) que parmi les artistes (66%).

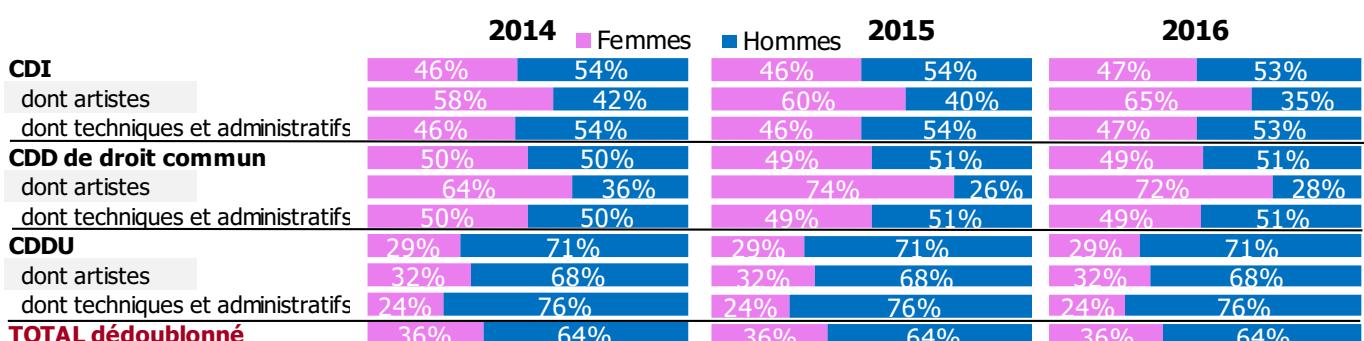
Figure 18 : Evolution de la masse salariale par type de contrat

	Masse salariale		
	2014	2015	2016
CDI	153 954 338 €	165 265 501 €	174 248 769 €
dont artistes	3 941 657 €	4 103 818 €	3 628 951 €
dont techniques et administratifs	150 012 681 €	161 161 683 €	170 619 818 €
CDD de droit commun	36 808 934 €	33 674 049 €	30 559 068 €
dont artistes	208 788 €	162 679 €	253 774 €
dont techniques et administratifs	36 600 146 €	33 511 370 €	30 305 294 €
CDDU	298 791 385 €	305 771 012 €	313 684 754 €
dont artistes	188 121 546 €	193 242 482 €	197 554 340 €
dont techniques et administratifs	110 669 839 €	112 528 530 €	116 130 414 €
TOTAL dédoublonné	489 554 657 €	504 710 562 €	518 492 591 €
Evolution			
CDI		+7%	+5%
dont artistes		+4%	-12%
dont techniques et administratifs		+7%	+6%
CDD de droit commun		-9%	-9%
dont artistes		-22%	+56%
dont techniques et administratifs		-8%	-10%
CDDU		+2%	+3%
dont artistes		+3%	+2%
dont techniques et administratifs		+2%	+3%
TOTAL dédoublonné		+3%	+3%

Lecture : 174 M€ de masse salariale brute annuelle a été déclarée en CDI en 2016 dans la branche, ce chiffre a évolué de +5% entre 2015 et 2016.

La masse salariale associée aux CDI est en constante augmentation sur la période : +7% en 2015 et +5% en 2016. Contrairement aux hausses d'effectifs en CDD, la masse salariale associée décroît sur la période : -9% en 2015 et 2016.

Figure 19 : Répartition Femmes-Hommes des masses salariales par type de contrat



Lecture : 29% de la masse salariale des CDDU déclarés en 2014 est associée à une femme, comme en 2015 et 2016.

La répartition de la masse salariale entre hommes et femmes selon le type de contrat ne varie pas beaucoup d'une année sur l'autre, à part pour les très petits effectifs d'artistes permanents.

En 2016, au sein des CDI, la répartition de la masse salariale femmes-hommes est inversée par rapport aux effectifs : 54% de femmes pour 47% de masse salariale affectée aux femmes.

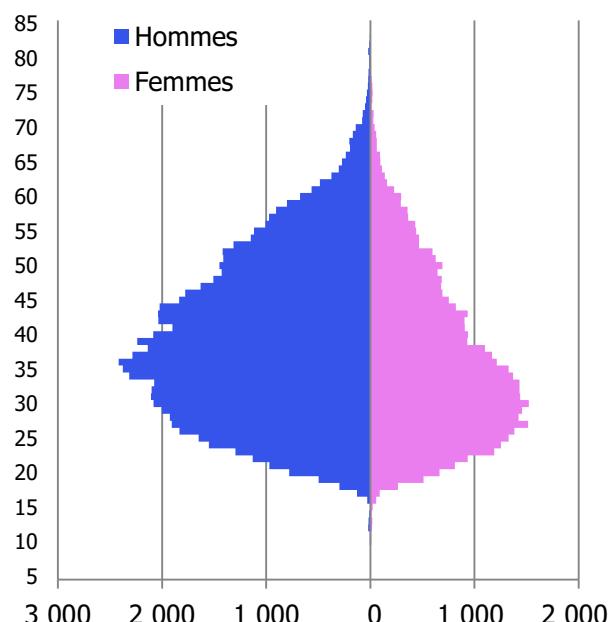
Pour autant, s'agissant de la masse salariale globale, le pourcentage de femmes est de 36 % pour une masse salariale de 36 %.

II-2. Age des salarié(e)s

Figure 20 : Pyramide des âges des salariés de la branche

Trois constats :

- Les salarié(e)s de la branche sont plus jeunes que l'ensemble des salarié(e)s en France : 57% ont moins de 40 ans contre 45% sur l'ensemble de la France.
- Cependant, la part des 60 ans et plus est de 5% comme sur l'ensemble de la population active en France.⁵
- Contrairement à l'ensemble de la population active en France où femmes et hommes ont des âges sensiblement équivalents, les femmes du secteur sont bien plus jeunes que les hommes : elles sont 65% à avoir moins de 40 ans contre 53% des hommes.



⁵ Source Insee : population active en 2015.

Figure 21 : Nombre de salarié(e)s et masse salariale par tranche d'âge du salarié en 2016

2016	Nombre de salariés		Masse salariale (en €)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
moins de 20 ans	1 015	954	772 609 €	1 020 615 €
de 20 à 29 ans	11 782	15 045	38 895 187 €	44 990 918 €
de 30 à 39 ans	12 956	22 128	62 931 054 €	97 109 457 €
de 40 à 49 ans	7 818	18 265	43 605 318 €	93 778 553 €
de 50 à 59 ans	4 718	11 544	30 676 026 €	67 987 819 €
60 ans et plus	1 518	4 052	11 530 365 €	25 010 761 €
âge non renseigné	84	109	83 990 €	99 919 €
TOTAL	39 891	72 097	188 494 549 €	329 998 042 €

Lecture : 1 015 femmes de moins de 20 ans ont été déclarées en 2016 dans la branche pour 773 k€.

Avertissement : ce tableau ne prend pas en compte la durée de travail.

La tranche d'âge 30-39 ans regroupe à la fois les effectifs les plus importants et les masses salariales les plus élevées.

II-3. Nombre de salariés en équivalents temps plein (etp) et salaire moyen

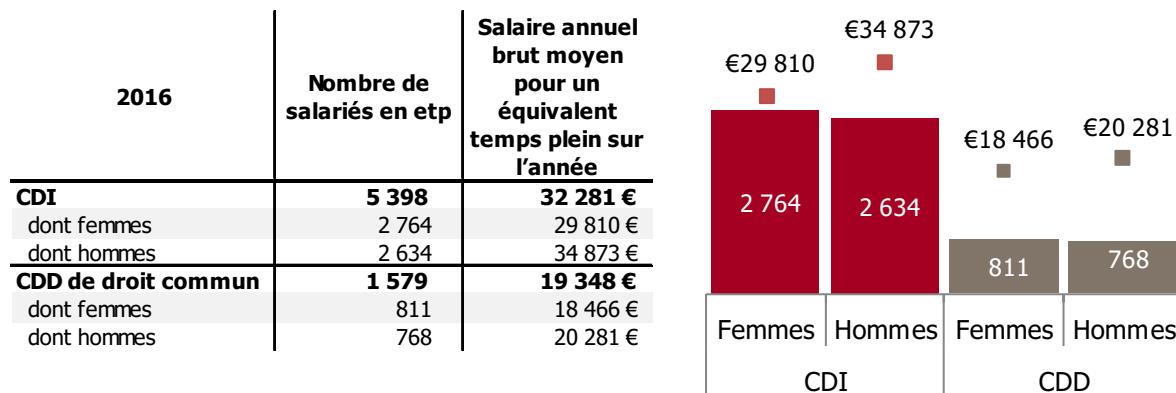
Dans cette partie sont étudiés les salaires moyens dans la branche. Les durées de travail pouvant varier d'un contrat à un autre, pour obtenir une cohérence nous avons :

- soit ramené le salaire à un équivalent temps plein annuel pour les CDI et CDD de droit commun,
- soit calculé un salaire horaire (techniciens et administratifs) ou journalier (artistes) moyen pour les CDDU.

Pour les CDI et CDD de droit commun, le calcul de l'etp se fait en fonction de la durée du contrat et de l'éventuel taux de temps partiel indiquant la réduction du temps de travail.

Pour les CDDU, le calcul du salaire horaire ou journalier moyen est fait sur la base des informations de salaires et de nombre d'heures comprises dans les déclarations automatisées des données sociales unifiée (DADS-U) que les employeurs remettent à Audiens. Nous n'avons pas ces informations pour tous les employeurs mais nous possédons tout de même cette information pour la majorité d'entre eux : l'estimation porte sur 79% de l'activité en masse salariale.

Figure 22 : Nombre d'etp et salaire annuel moyen par genre et type de contrat pour les salariés en CDI ou CDD de droit commun en 2016



Lecture : L'équivalent de 5 398 équivalents temps plein ont été déclarés en CDI en 2016 dans la branche (2 764 femmes et 2 634 hommes). Le salaire annuel brut moyen pour un CDI en équivalent temps plein est de 32,3 k€ : 29,8 k€ pour les femmes et 34,9 k€ pour les hommes.

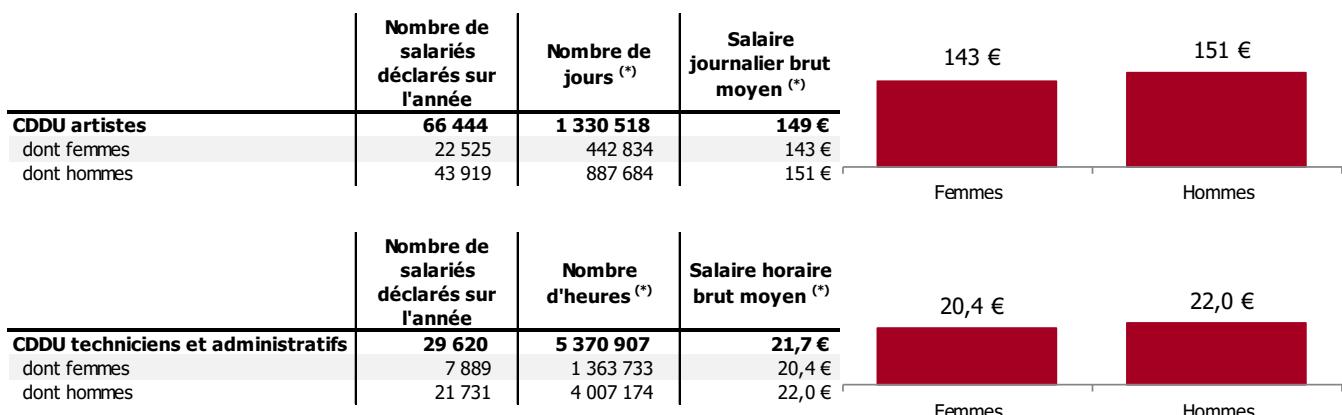
Les personnes en CDI ou CDD de droit commun déclarées dans le secteur représentent 6 977 équivalents temps plein sur l'année 2016.

La part hommes/femmes parmi les équivalents temps plein CDI et CDD de droit commun est équilibrée : 51% de femmes dans les deux cas.

Quel que soit le contrat d'embauche, les hommes ont un salaire supérieur aux femmes en moyenne : en CDI, le salaire d'une femme en etp correspond à 85% de celui d'un homme, et 91% en CDD de droit commun.

Les hommes et les femmes n'occupent pas forcément les mêmes fonctions dans les mêmes proportions, ce qui pourrait expliquer certaines différences.

Figure 23 : Salaires journaliers et horaires moyens pour les salariés en CDDU en 2016



Lecture : 66 444 artistes en CDDU ont été déclarés sur l'année 2016, pour 1 330 518 jours travaillés et un salaire journalier moyen de 149 €.

(*) Données estimées

Que ce soit chez les artistes ou les techniciens, le salaire journalier ou horaire moyen est légèrement inférieur au sein de la population féminine (-5% pour les artistes et -7% pour les techniciens et administratifs).



LA PROTECTION SOCIALE PROFESSIONNELLE
Culture • Communication • Médias

Audiens
Service Pilotage & Statistiques
74 rue Jean Bleuzen 92177 Vanves Cedex
www.audiens.org

Aude Barrallon
Tél. : 0 173 173 696
aude.barrallon@audiens.org

Carole Perraut
Tél. : 0 173 173 591
carole.perraut@audiens.org